



Original : français

**Bureau sous-régional en Afrique du Nord
Comité intergouvernemental de hauts
fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique
du Nord**
Trente-neuvième réunion

**Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest
Comité intergouvernemental de hauts
fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique
de l'Ouest**
Vingt-septième réunion

Troisième réunion conjointe
Rabat (hybride), 19-21 novembre 2024
Point 7 (c) du projet de programme*
Questions statutaires

**Rapport d'activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique
de l'Ouest (novembre 2023 - octobre 2024) et Programme
de travail pour 2025**

* E/ECA/SRO-NA/ICSOE/39/1-E/ECA/SRO-WA/ICSOE/27/1.



I. Introduction

1. Le rapport annuel du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique de l'Ouest (BSR-AO) fait le point des principaux résultats obtenus depuis la vingt-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts (CIHFE/ICSOE). Ladite réunion s'est tenue conjointement avec le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord en novembre 2023 à Accra.

2. La mise en œuvre du programme de travail du Bureau s'est déroulée dans un contexte difficile caractérisé par des défis multiples, en l'occurrence les répercussions socio-économiques continues de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), de la guerre en Ukraine, des tensions géopolitiques dans le monde et de la crise climatique. À ces crises, s'ajoute la crise sécuritaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel, assortie d'une détérioration des indicateurs socio-économiques. Ces dernières annihilent les efforts des pays pour répondre à l'impératif de la mise en valeur du dividende démographique. Elles constituent également une menace à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, un développement inclusif, porteur de transformation et tenant compte des changements climatiques.

3. C'est dans ce contexte de crises multiformes, mais également d'opportunités que le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest a mis en œuvre son programme de travail, conformément à son mandat, et obtenu plusieurs résultats au profit des États membres. Le présent rapport d'activités met en exergue ces résultats, souligne les défis auxquels les acteurs ont été confrontés et les mesures prises pour y répondre, mais également les perspectives d'avenir.

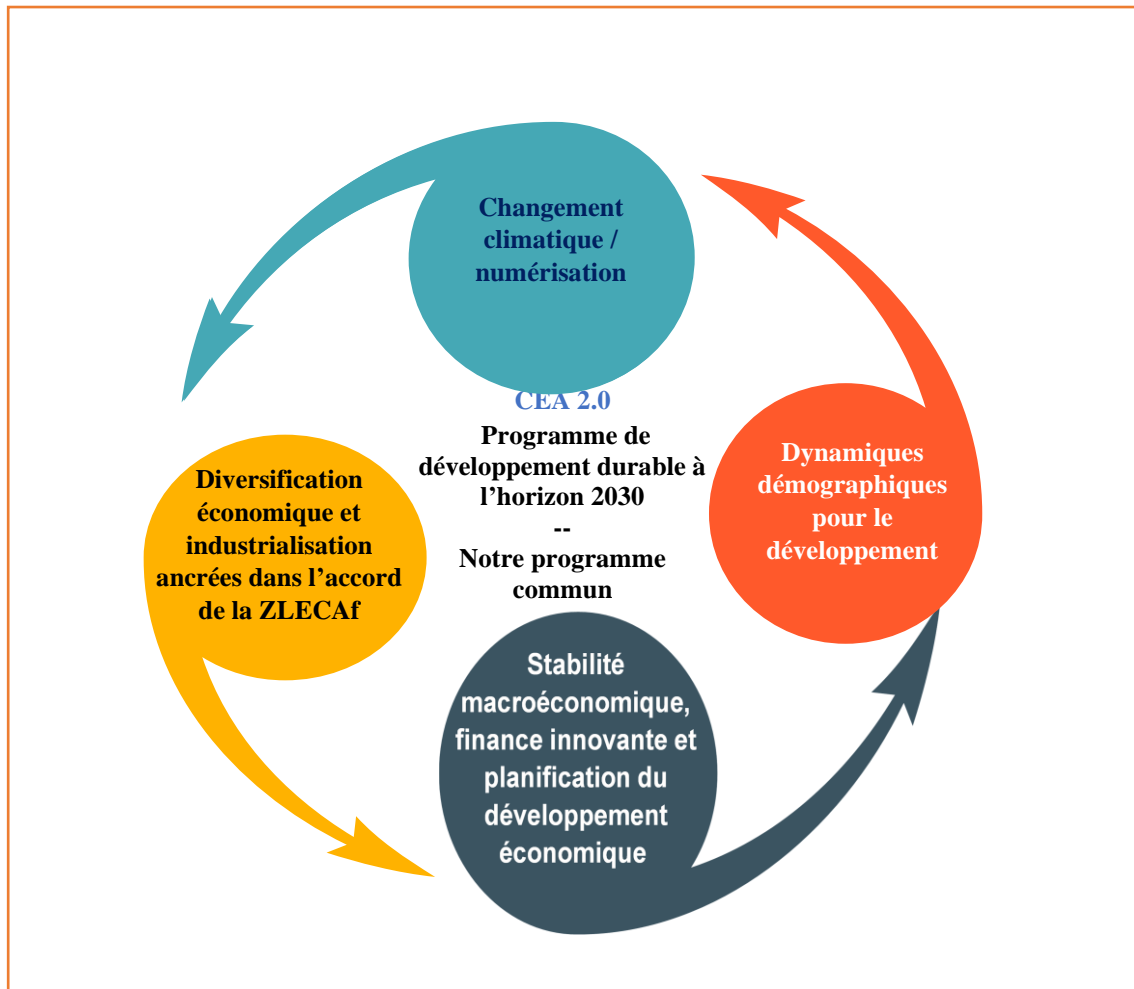
II. Domaines d'intervention du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique de l'Ouest

4. Le mandat du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest porte sur l'atteinte de deux objectifs, en l'occurrence :

- a) Accélérer la mise en valeur du dividende démographique ;
- b) Réaliser l'intégration régionale.

5. Le Bureau sous-régional a également quatre axes stratégiques. Comme le montre la figure, les quatre axes sont liés. Par ailleurs, ils tournent autour des thèmes centraux du programme de réforme de la Commission économique pour l'Afrique connu sous le nom de « CEA 2.0 », du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de notre Programme commun.

Les quatre domaines stratégiques



III. Quelques réalisations marquantes du Bureau sous-régional

A. La Zone de libre-échange continentale africaine

6. Les réalisations marquantes du Bureau sous-régional en ce qui concerne la création de la Zone de libre-échange continentale africaine comprennent six projets prioritaires. Un de ces projets est en cours dans chacun des pays suivants : Cabo Verde, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Nigéria et Sénégal.

7. Une plateforme d'apprentissage inter-régional a été créée aux fins de permettre aux utilisateurs de s'inspirer des meilleures pratiques pour tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine et servir de catalyseur pour la mobilisation des ressources y relatives.

8. Un total de 15 stratégies, fruits de la collaboration entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (14 nationales et une régionale), ont été formulées et validées dont 13 avec l'appui technique et financier de la CEA. Parmi les pays qui ont activement participé et bénéficié des échanges d'expériences et de l'apprentissage interrégionaux portant sur les meilleures pratiques, y compris la mobilisation efficace de ressources en vue d'accélérer la mise en œuvre concrète des stratégies nationales de la

Zone de libre-échange continentale africaine, figurent trois pays d'Afrique du Nord (Mauritanie, Maroc et Tunisie) et sept pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République de Guinée, Guinée Bissau, Niger, Sénégal, Togo).

B. La Plateforme de mise en relation des entrepreneurs de l'Afrique de l'Ouest

9. Au total, 11 Memoranda d'entente sur la coopération et des engagements formels commerciaux conclus ainsi que trois autres en cours de négociations (graines de chia, sésame, etc.).

10. Au 15 septembre 2024, 264 sur un total de 419 entrepreneurs et associations d'entrepreneurs sont membres de la plateforme numérique¹.

C. Budgétisation sensible au dividende démographique

11. Le Bureau a fait quatre revues de la vision globale (formulation et révision des documents de programmation budgétaire) pour rendre les budgets nationaux sensibles au dividende démographique :

a) Document de programmation économique et fiscale pluriannuelle pour 2025-2027 du Niger-DPBEP2025-2027 (juin 2024) ;

b) Circulaire budgétaire pour 2025 au Burkina Faso (juin 2024) ;

c) Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle pour 2024-2026 et programme d'investissement public pour 2024-2026 du Sénégal (DPBEP/PIP2024-2026 en novembre 2023) ;

d) Document sur une budgétisation sensible au dividende démographique pour 2025-2026 du Togo (juillet 2024).

12. Dans ce contexte, 235 experts nationaux ont été formés dont 91 femmes, soit 39 % du total, en 2024.

13. Aussi, un dialogue politique à l'intention des députés de l'Assemblée législative de transition sur la budgétisation sensible au dividende démographique (BSDD) a-t-il été organisé au Burkina Faso les 26 et 27 août 2024.

IV. Principales réalisations au titre des trois fonctions majeures de la Commission économique pour l'Afrique

14. La CEA a trois fonctions principales : la fonction de groupe de réflexion implique la production d'études, de rapports de recherche et d'autres produits de connaissance ; la fonction de convocation implique l'organisation de conférences et de plateformes d'échange et de plaidoyer ; et la fonction opérationnelle qui consiste à fournir aux États des conseils, un appui et d'autres formes d'assistance technique.

¹ Voir www.wablp.com, 15 septembre 2024.

15. L'exécution du programme de travail du Bureau sous-régional entre novembre 2023, date de la vingt-sixième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest, et octobre 2024 a donné lieu à des contributions aux trois fonctions essentielles de la CEA en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de la fonction de groupe de réflexion, dix produits de connaissance ont été produits, et quatre autres sont toujours en cours de production. Dans le cadre de la fonction de convocation de réunions, neuf réunions de haut niveau ont été organisées à la demande des États, et six autres ont été programmées. Enfin, dans le cadre de la fonction opérationnelle, 17 appuis multidimensionnels ont été apportés aux États, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales ; ces appuis se poursuivent dans neuf autres cas.

A. Laboratoire d'idées : recherches et produits de connaissances

16. Les résultats obtenus dans cette rubrique se composent notamment de 14 rapports d'études et de recherches, de notes d'orientation. Ces résultats ont contribué à :

a) Consolider les résultats de l'appui à la plateforme des Organisations intergouvernementales et à transformer les recommandations en actions ;

b) Initier une consultation entre les organisations intergouvernementales dans le cadre du renforcement de la synergie d'actions pour accélérer l'intégration régionale et le développement durable en Afrique de l'Ouest dans un contexte de défis multiples ;

c) Partager les meilleures pratiques sur les principales réalisations des OIG.

1. Partenariats recommandés pour la période 2020-2025 :

17. Afin de faciliter la mobilisation de ressources financières dans les secteurs de l'énergie et de l'eau, le bureau sous-régional a informé les organisations internationales et les autorités des bassins fluviaux suivants des possibilités de financement et des mécanismes de financement permettant de soutenir les initiatives :

a) Commission économique pour l'Afrique (CEA)

b) Fonds de solidarité africain (FSA)

c) Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG)

d) Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)

e) Autorité du bassin du Niger

f) Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

g) Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA)

h) Banque Ouest-africaine de développement (BOAD)

i) Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO

j) Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)

k) Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD)

l) Union du fleuve Mano (UFM) : pour la facilitation du financement des secteurs de l'énergie et de l'eau.

18. Afin de lutter contre l'insécurité alimentaire, le bureau sous-régional a diffusé les résultats de l'analyse des effets des conditions macroéconomiques sur la sécurité alimentaire :

- a) CEA
- b) Programme alimentaire mondial (PAM)
- c) CEDEAO
- d) Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT)
- e) Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD)
- f) Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA)

19. La feuille de route pour la monnaie unique et la Zone de libre-échange continentale africaine sont en cours de mise en œuvre rapide et efficace. Cette feuille de route est destinée à faire avancer l'agenda de l'Union monétaire et l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine. Les connaissances y afférentes sont disponibles et mises à disposition. Elles concernent les questions monétaires, macroéconomiques et commerciales :

- a) CEA
- b) Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)
- c) Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO)
- d) BCEAO

2. Incorporer dans la législation nationale du Traité portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine tout en accélérant sa mise en œuvre :

20. Pour que l'Accord instituant la Zone de libre-échange continentale africaine soit mis en œuvre aux niveaux national et régional, il doit être incorporé dans la législation nationale. Par conséquent, le Bureau sous-régional a, à partir de septembre 2024, appuyé la formulation, la validation et la mise en œuvre de stratégies nationales et régionales dans la zone CEDEAO. Les pays suivants ont bénéficié de cette initiative : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République de la Guinée, Guinée Bissau, La Gambie, Libéria, Niger, Nigéria, Sierra Leone, Sénégal et Togo.

21. Un projet conjoint a été mené, impliquant les sous-régions d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest, auquel ont participé la CEA, le Cadre intégré renforcé et la Société

internationale islamique de financement du commerce. Le projet a été mis en œuvre dans huit pays : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République de Guinée, Guinée-Bissau, Niger, Sénégal, Togo et Tunisie.

22. En outre, le Bureau sous-régional a produit les documents et pris les mesures spécifiques suivantes pour soutenir la mise en œuvre des stratégies nationales sur la zone :

a) La validation technique du document de la stratégie nationale de la Zone de libre-échange continentale africaine révisée de la République du Libéria en juillet 2024 ;

b) En mars 2024, rédaction d'un rapport de clôture du projet régional conjoint (PRC) impliquant les sous-régions d'Afrique du Nord, le Cadre intégré renforcé (CIR), la CEA et la Société internationale islamique de financement du commerce, en appui à la mise en œuvre des projets et activités prioritaires extraits des stratégies nationales de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

c) La préparation du document projet de la stratégie nationale de la Zone de libre-échange continentale africaine du Cabo Verde ;

d) Le lancement d'une étude des estimations des flux bilatéraux du commerce des services en République de Guinée par partenaire et par secteur disponible et la formulation de la stratégie de promotion et de développement du commerce de services ciblés ;

e) La préparation d'un manuel sur la Zone de libre-échange continentale africaine pour les exportateurs de la Guinée-Bissau y compris la stratégie de promotion des exportations ;

f) La préparation d'un rapport des dix principaux produits échangés par les femmes et les jeunes ainsi que les guides de produits y relatifs sur différents marchés au Nigéria.

3. D'autres études et rapports de recherches visant à éclairer la prise de décisions et des mesures idoines par les pays

23. Examen de la situation socio-économique de la sous-région pour aider à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et à répondre efficacement aux crises multiformes auxquelles ils font face.

24. Étude portant sur le thème « Tendances et perspectives au Sahel, avec un accent sur les implications du retrait annoncé des pays de l'Alliance des États du Sahel (AES)², à savoir : le Burkina Faso, le Niger et le Mali de la CEDEAO ». Sous la conduite du Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, le Bureau a co-dirigé cette étude dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, afin de rendre compte de l'appui technique continu des Nations Unies aux pays du Sahel dans le contexte de la situation complexe et volatile de la sous-région.

² Rebaptisée Confédération des États du Sahel.

25. Rapport 2024 sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 intitulé : « Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 en Afrique de l'Ouest : Voies de transformation pour des progrès plus importants ».

26. En août 2024, un profil socio-économique a été rédigé en réponse à la requête de la République de Guinée. Ce document procède à une analyse approfondie des avancées de la mise en œuvre du programme de développement transitoire du gouvernement et propose des stratégies et des politiques adéquates pour accélérer les résultats d'impact.

27. Production d'un rapport sur le profil socio-économique 2024 de l'Afrique de l'Ouest et perspectives.

4. Accélérer la mise en valeur du dividende démographique

28. Une note d'orientation a été publiée sur la budgétisation sensible au dividende démographique au Togo, dans laquelle les principaux résultats du travail technique connexe ont été exposés, ainsi que leurs implications socio-économiques, en vue d'éclairer la préparation du budget 2025.

29. Une note d'orientation sur la budgétisation sensible au dividende démographique du Burkina Faso, exposant les résultats clés des recherches techniques afin d'orienter la préparation du budget national pour l'année 2025.

30. Des appuis techniques spécifiques ont ainsi été apportés au Burkina Faso, Niger et Togo pour la mise en œuvre de l'approche budgétisation sensible au dividende démographique. Cette approche a été intégrée dans la circulaire budgétaire 2025 du Burkina Faso, le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP) 2025-2027 du Niger et le document sensible au genre de l'exercice budgétaire 2025 du Togo, jetant par conséquent les bases de l'intégration de la budgétisation sensible au dividende démographique dans les budgets nationaux respectifs de ces trois pays.

5. Matériels techniques

31. Note de politique « Budgétisation sensible au dividende démographique au Niger » : Quelle structure budgétaire pour la capture du dividende démographique ?

32. Note de politique : Comment la stabilité macroéconomique influence la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre ?

B. Fonction de convocation : conférences, plateformes de réflexion, de plaidoyer et de mobilisation

33. En prélude à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, le dialogue s'est tenu. Il porte sur le thème suivant : « Financer la transition vers des économies vertes inclusives : impératifs, défis et opportunités pour les pays d'Afrique de l'Ouest ». Il s'agit d'un dialogue virtuel qui a eu lieu le 13 février et qui a réuni 108 participants. Les débats ont porté sur les questions de modèles de financement aux fins de soutenir la transition vers l'économie verte, les meilleures pratiques et les histoires de succès en Afrique de l'Ouest, et des

recommandations clés, en termes d'actions politiques, de mesures et de solutions nécessaires pour atteindre des résultats impactant.

34. L'atelier de validation technique de la Stratégie nationale de la Zone de libre-échange continentale africaine du Libéria a eu lieu à Monrovia du 15 au 17 juillet 2024 et a connu la participation de 75 nationaux. Le Bureau a organisé cet atelier en partenariat avec le Gouvernement du Libéria pour affiner la stratégie nationale de la Zone de libre-échange continentale africaine. L'événement a réuni les acteurs clés du pays afin de s'assurer que le Libéria tire le meilleur parti de cette initiative continentale. Les échanges et les suggestions permettront son appropriation et son adaptation aux besoins spécifiques du pays. Ils assureront également son adoption définitive en septembre 2024.

35. La réunion régionale des organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest (OIG-AO) sur le thème : « Renforcer la synergie d'actions pour accélérer l'intégration régionale et le développement durable en Afrique de l'Ouest dans un contexte de défis multiples » a eu lieu à Abidjan du 10 au 11 juin 2024. Elle a vu la participation de 30 personnes. Au cours de cette réunion, il y a eu un partage d'informations sur les initiatives phares sous-régionales entreprises par la CEA, les OIG Ouest-africaines et l'identification des perspectives pour le renforcement du partenariat entre la CEA, d'autres organismes des Nations Unies et les OIG afin de mieux soutenir les efforts des pays en matière d'intégration régionale et de développement durable.

36. Atelier sur la capitalisation des expériences régionales dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. Elle a eu lieu à Lomé, les 4 et 5 juin 2024 avec 14 participants. Coorganisée par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, le Cadre intégré renforcé/Organisation mondiale du commerce (CIR-OMC) et la Banque islamique de développement (BID), la réunion a porté sur les expériences de huit pays d'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République de Guinée, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo et Tunisie) et offert une plateforme d'apprentissage entre pairs à l'échelle régionale. Elle devrait permettre de tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange continentale africaine, et servir de catalyseur pour la mobilisation de ressources afin de favoriser la mise en œuvre des plans d'action et des stratégies nationales de la Zone de libre-échange continentale africaine.

37. Dialogue politique de haut niveau sur la budgétisation sensible au dividende démographique : vers l'opérationnalisation et l'institutionnalisation de la budgétisation sensible au dividende démographique au Burkina Faso. Au cours de ce dialogue qui s'est tenu à Ouagadougou les 26 et 27 août 2024 et qui a réuni 135 participants, on a présenté les résultats techniques de la budgétisation sensible au dividende démographique obtenus par le Burkina Faso, aux décideurs politiques et aux parlementaires, afin que le budget 2025 du pays soit sensible au dividende démographique. Cette initiative a pour but d'accélérer la capture du dividende démographique, essentielle au développement économique inclusif, transformationnel et durable du Burkina Faso.

38. Atelier technique d'appui à l'intégration du dividende démographique dans le budget 2025 du Togo : « utiliser le processus de budgétisation sensible au genre comme porte d'entrée ». Au cours de cet atelier qui s'est déroulé à Lomé les 14 et 15 juillet 2024 et qui a réuni 70 participants, on a intégré les concepts de dividende démographique et les résultats obtenus par le Togo en termes de budgétisation sensible au dividende

démographique dans le Document budgétaire sensible au genre (DBSG) 2025.

39. Atelier d'appui technique aux cadres responsables de l'élaboration et de l'exécution budgétaire pour la prise en compte des résultats de la BSDD dans le processus budgétaire au Burkina Faso. L'atelier a eu lieu du 19 au 21 mars 2024 à Ouagadougou et réuni 56 participants. Il avait pour objectif le renforcement des capacités des acteurs dans les techniques et méthodologies de l'approche BSDD pour faciliter sa mise en œuvre et l'identification des actions à entreprendre dans le cadre de la feuille de route pour la prise en compte de la BSDD dans le budget exercice 2025 conformément au chronogramme d'élaboration du budget 2025 du Burkina Faso.

40. Atelier technique sur la transformation des budgets classiques de 2021 à 2023 en budgets sensibles au dividende démographique. Il a eu lieu à Ouagadougou du 10 au 14 juin 2024 avec 25 participants. Il avait pour but de finaliser la transformation budgétaire post-2020, de rendre compte de l'évaluation des trois derniers documents de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) et prendre en compte l'approche budgétisation sensible au dividende démographique pour l'exercice 2025.

C. Fonction opérationnelle : conseil, soutien et autres formes d'appui technique aux pays

1. Renforcer le cadre d'une budgétisation sensible au dividende démographique

41. Fourniture d'assistance technique aux pays : renforcement des capacités et appui technique ciblant les besoins spécifiques des pays dans le but du renforcement du cadre de la budgétisation sensible au dividende démographique (BSDD).

42. Fourniture d'appui technique adapté aux besoins des équipes pays. Afin de soutenir l'intégration du dividende démographique dans les processus de budgétisation et de formulation des politiques, trois ateliers techniques nationaux ont été organisés sur les thèmes suivants :

a) La transformation des budgets classiques 2021-2023 du Burkina Faso en budgets fonctionnels utilisant les techniques et méthodologies du BSDD, tenu du 10 au 14 juin 2024 à Ouagadougou ;

b) Une réunion sur l'intégration de la dimension du dividende démographique dans le budget 2025 du Niger, réunion tenue les 20 et 21 juin 2024 à Niamey. Ce qui est essentiel pour que ce pays accélère sa transition démographique et bénéficie du dividende démographique ;

c) L'examen des travaux réalisés et la définition des actions spécifiques nécessaires pour intégrer la budgétisation sensible au dividende démographique dans le budget 2025, le 14 mars 2024 sous forme de webinaire avec l'équipe de la budgétisation sensible au dividende démographique du Togo.

43. Plus de 235 experts nationaux, composés de fonctionnaires des ministères de la planification économique, des finances, du budget, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, des instituts ou bureaux nationaux de la statistique et des observatoires

nationaux de la population de trois pays de l’Afrique de l’Ouest, à savoir : le Burkina Faso, le Niger et le Togo, ont vu leurs capacités renforcées en ce qui concerne les approches méthodologiques et l’utilisation des outils de budgétisation sensible au dividende démographique en préparation des budgets 2025. Les principaux résultats obtenus sont :

a) Les documents de budgets pays adoptés sont sensibles au dividende démographique ;

b) Circulaire du Burkina Faso incorporant l’approche BSDD dans le processus de Budgétisation ;

c) L’opérationnalisation et l’institutionnalisation effective de l’approche BSDD dans le processus budgétaire des 4 pays (Burkina Faso, Niger et Togo).

44. Le Bureau a aidé les pays à intégrer leurs résultats de la budgétisation sensible au dividende démographique dans le processus en cours de formulation de leurs budgets 2025. Ainsi, le Burkina Faso et le Niger ont pris en compte ses résultats dans la révision et la formulation de leurs documents respectifs de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2024-2026 et 2025-2027 aux fins de les refléter dans les budgets annuels. Ces résultats seront également pris en compte dans la formulation des programmes d’investissements publics (PIP).

45. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l’Ouest a organisé un webinaire, le 20 décembre 2023, pour aider le gouvernement du Burkina Faso à intégrer les résultats de l’approche budgétaire sensible au dividende démographique dans ses budgets, exercice 2024 et à comprendre l’avantage d’une telle approche dans la mise en œuvre de la feuille de route correspondante.

46. Le Bureau sous-régional a organisé, le 30 janvier 2024, une réunion d’orientation technique sur le budget national 2025 du Niger.

47. Le Bureau sous-régional a contribué à l’atelier de validation des rapports d’analyse du Niger sur la budgétisation sensible au dividende démographique et sur les comptes nationaux de transfert, organisé par le Ministère de la santé, de la population et des affaires sociales, en étroite collaboration avec le bureau national du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), à Niamey du 16 au 18 avril 2024.

48. Le Bureau sous-régional a tenu une réunion en ligne, le 25 avril 2024, pour faire le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route vers l’adoption d’une budgétisation sensible au dividende démographique au Niger.

49. Le Bureau sous-régional a organisé un webinaire, le 14 mars 2024, sur l’intégration, dans le budget 2025 du Togo, des résultats de la budgétisation sensible au dividende démographique.

2. Accélération de la mise en œuvre des stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine

50. Un appui technique a été apporté aux pays afin d’accélérer la mise en œuvre de projets prioritaires faisant partie des stratégies nationales de la Zone de libre-échange

continentale africaine. L'appui a consisté en six projets prioritaires de la Zone de libre-échange continentale africaine en cours de mise en œuvre :

a) Le développement et la mise en œuvre effective d'une stratégie de promotion du commerce de services et d'un programme d'actions prioritaires ciblées en République de Guinée ;

b) Le renforcement de capacités institutionnelles et techniques des entrepreneurs en général et des exportateurs en particulier par la mise à disposition d'un manuel de l'exportateur de la Guinée Bissau dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

c) Le développement d'une plateforme numérique visant à faciliter l'exportation des produits par les femmes et les jeunes entrepreneurs nigériens en leur offrant un accès élargi au marché international et en leur faisant bénéficier d'un accompagnement sur mesure à l'aide d'outils numériques adaptés ;

d) La sensibilisation des acteurs des entreprises sur les processus de la mise en conformité des mesures de facilitation des échanges y compris l'application des règles d'origine de la Zone de libre-échange continentale africaine, le renforcement du cadre institutionnel des actions correctrices au Sénégal ;

e) Le développement d'un plan de financement de la stratégie nationale de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'accompagnement du processus de démantèlement tarifaire afin d'atténuer les éventuels effets négatifs sur les recettes fiscales de la Gambie (en cours) ;

f) Le développement et la conception d'un cadre opérationnel de la stratégie de la Zone de libre-échange continentale africaine du Cabo Verde, intégrant un système de suivi-évaluation et un plan de financement (en cours).

51. L'appui technique susmentionné a permis :

a) La dotation des pays de politiques et d'instruments de facilitation du commerce des services, des manuels de la Zone de libre-échange continentale africaine, y compris des outils et des évaluations sur l'accès aux différents marchés ;

b) Le renforcement de la sensibilisation, de l'appropriation et des capacités des pays à stimuler la transformation économique ancrée dans l'accord de la Zone de libre-échange continentale africaine.

3. La Plateforme de mise en relation des entrepreneurs de l'Afrique de l'Ouest

52. La plateforme de mise en relation des entrepreneurs de l'Afrique de l'Ouest est un environnement numérique conçu pour soutenir les femmes et les jeunes entrepreneurs, en tant qu'acteurs clés de la matérialisation de la Zone de libre-échange continentale africaine. Plusieurs initiatives relatives à la plateforme ont été menées.

53. Un webinaire sous forme de table ronde pour les femmes et les jeunes entrepreneurs a été organisé sur la plateforme avec la participation de neuf champions

sectoriels. L'accent a été mis sur les six transitions pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, dont l'un des thèmes est l'économie circulaire. Cinq Pays de l'Afrique de l'Ouest étaient représentés lors du webinaire : Burkina Faso, Ghana, Mali, Nigéria et Sénégal.

54. Pour la deuxième fois, une initiative de la plateforme de mise en relation des entrepreneurs de l'Afrique de l'Ouest visant à créer des liens entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest se tiendra en octobre 2024.

55. Une réunion virtuelle sur « L'économie circulaire et les chaînes de valeur » a été organisée sur la plateforme. Les champions sectoriels étaient bien représentés à la réunion, qui s'est tenue le 9 juillet 2024, avec une trentaine de femmes et de jeunes participant à chaque session. Lors des débats, le potentiel de l'économie circulaire dans des domaines tels que la gestion des déchets, le recyclage et l'innovation durable a été mis en évidence, avec un accent particulier sur la mise en œuvre de l'accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine.

4. Autres assistances techniques

56. Le Bureau, en collaboration avec la Division du développement du secteur privé et du financement de la CEA, a fourni un appui technique sur les obligations inclusives en Côte d'Ivoire, à la suite de la mise en œuvre réussie du projet conjoint sur la Zone de libre-échange continentale africaine en appui à deux États d'Afrique du Nord et six États d'Afrique de l'Ouest. Les résultats ont été présentés lors de deux événements organisés en janvier 2024 : une conférence internationale à Nairobi et un atelier de renforcement des capacités des journalistes africains organisé à Casablanca, au Maroc. Ces deux événements ont permis aux pays de partager les meilleures pratiques et d'explorer de nouvelles stratégies pour tirer pleinement parti de l'espace. Les débats ont porté sur des sujets tels que les moyens de saisir les opportunités commerciales et la promotion du développement économique, en particulier pour les femmes et les jeunes entrepreneurs.

57. Le Bureau sous-régional a participé à une table ronde pour les donateurs, organisée par le Gouvernement de la République de Guinée pour aider à lever des fonds pour la mise en œuvre du Programme intérimaire de référence du pays, 2022-2025, à Dubaï, Émirats arabes unis, en février 2024.

58. L'intérêt des programmes de développement durable pour l'Afrique de l'Ouest, notamment pour les pays lusophones, a conduit au déploiement de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports, en partenariat avec la Division de la macroéconomie et de la gouvernance de la CEA et le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale. À la suite de consultations approfondies et de la rédaction des termes de référence pertinents, une première session de formation a été organisée en juillet 2024, pour les participants des pays lusophones.

59. Le Bureau sous-régional a organisé un atelier sur la promotion du commerce des services et le renforcement des chaînes de valeur des services à Ouagadougou du 28 au 30 août 2024.

60. Le Bureau a apporté un appui au Bénin sur la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports, avec une formation prévue pour septembre 2024. Cette boîte à outils permettra d'accélérer et d'améliorer la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au Bénin.

61. Le Bureau sous-régional a assuré le suivi de l'avancement du projet de création d'une monnaie unique pour la CEDEAO, prévue pour 2027. Le Bureau sous-régional a participé à la réunion statutaire semestrielle de l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest, en juillet 2024. Les contributions aux débats de l'Agence ont permis d'identifier les synergies possibles avec d'autres institutions Ouest-africaines.

5. Témoignages des pays

62. Ces initiatives et actions du Bureau ont été diversement appréciées par la classe politique burkinabè. Par exemple, à la fin du dialogue politique une représentante de l'Assemblée Législative de Transition du Burkina Faso, déclaré que les députés avaient saisi la pertinence de l'approche BSDD et qu'elle contribuerait à lutter contre le chômage, à contrôler les naissances pour réduire la pauvreté et la dépendance économique et sociale. Elle a promis à œuvrer dans le sens d'une rigueur budgétaire allant dans le sens du service à la nation

63. Selon un autre représentant du Ministère de l'économie et des finances du Niger, « Une budgétisation sensible au dividende démographique permettrait au pays de tirer profit de ces investissements avec des bénéfices socio-économiques et la réalisation des objectifs de développement durable, conformément à l'axe 2 : développement inclusif du capital humain³. »

V. Partenariat pour l'action et l'impact

64. Le développement et le renforcement de partenariats stratégiques avec diverses organisations aux niveaux national, régional et international ont été au cœur du travail du Bureau sous-régional et l'ont aidé à obtenir des résultats au nom des membres de la CEA.

65. Le Bureau sous-régional a établi des partenariats avec :

- a) Autorité de développement intégré des États du Liptako-Gourma (ALG)
- b) Bureaux des Coordonnateurs résidents (RCO)
- c) Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)
- d) Centre régional d'excellence en économie générationnelle (CREG)
- e) Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- f) Comptes de transfert nationaux (*National Transfer Accounts-NTA*)
- g) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- h) Département des affaires économiques et sociales (DESA)
- i) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

³ Niger, Ministère de l'économie et des finances, Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel, 2025-2027, (Niamey, 2024).

- j) Fonds de solidarité africain (FSA)
- k) Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP)
- l) Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT)
- m) Observatoires Nationaux du Dividende Démographique (ONDD)
- n) Organisation mondiale du commerce (OMC)
- o) Partenaire stratégique pour l'opérationnalisation de la plateforme de mise en relation des entreprises d'Afrique de l'Ouest
- p) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- q) Société internationale islamique de financement du commerce (*International*)
- r) Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS)
- s) Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA)

VI. Principaux défis, risques, mesures prises et perspectives

66. Les principaux défis et risques auxquels le bureau sous-régional est confronté sont les suivants :

- a) Le Sahel connaît une instabilité sociopolitique marquée par des crises complexes, multiples et multifformes et l'insécurité :
- b) Faiblesse des systèmes statistiques nationaux ;
- c) Effet cumulé d'une insuffisance des ressources financières, de la crise de la dette souveraine des États membres, des réductions budgétaires et un gel des recrutements aux Nations Unies ;
- d) L'impossibilité d'être accompagné de sa famille au Niger, pourrait restreindre les recrutements pour les postes vacants.

67. Le Bureau sous-régional a apporté les mesures d'atténuation et les réponses suivantes :

- a) Des efforts de recrutement ont été fournis pour accroître les ressources humaines du Bureau avec trois volontaires des Nations unies, un boursier dont le contrat est arrivé à expiration le 31 juillet 2024 ;
- b) On a mis l'accent sur le nexus humanitaire-développement-sécurité et paix au Sahel ;
- c) Établissement de partenariats stratégiques et de la coalition des partenaires

avec la CEA pour l'action et l'impact afin de répondre au mieux aux différentes sollicitations des États membres ;

d) La priorisation, la cocréation et le financement de programmes régionaux à fort impact dans la sous-région, notamment par le biais d'un partenariat CEA et PNUD, CEA et FNUAP.

68. Les principaux projets du Bureau sous-régional pour 2025 sont les suivants :

a) Consolidation des acquis, notamment en ce qui concerne le programme sous-régional sur le dividende démographique et la mise en œuvre des stratégies nationales ZLECAf ;

b) Plaidoyer et appui technique aux pays pour l'adoption de systèmes de planification robuste, de programmation et de budgétisation sensible au dividende démographique ;

c) Appui continu à la planification du développement par la vulgarisation et l'incorporation dans la législation interne du Cadre stratégique communautaire 2023-2027 de la Vision 2050, de la stabilité macroéconomique et de la mobilisation des ressources dont la finance innovante pour le développement.
